

mon réseau GRANDIT

2^{ème} ligne de tramway

1^{ère} ligne de bus à haut niveau de service

Création ou restructuration
de 9 pôles d'échanges multimodaux

Renforcement du réseau métropolitain
de transport

LIVRET DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE ENVIRONNEMENTALE

Du 16 août au
21 septembre 2023,
informez-vous et
donnez votre avis !

À l'hôtel de Brest métropole,
en mairies de quartier de Brest
(Lambézellec, Bellevue, Brest centre)
et des communes de Guilers
et Plougastel-Daoulas et en ligne sur :
[registre-numerique.fr/
enquetepublique-monreseaugrandit](https://registre-numerique.fr/enquetepublique-monreseaugrandit)



**BREST CLIMAT
ENERGIE**
LE TEMPS EST À L'ACTION

Enquête publique préalable à l'autorisation environnementale à obtenir au titre de la Loi sur l'eau, de la réglementation sur l'interdiction d'atteinte aux espèces protégées et à leurs habitats, de la coupe et abattage d'arbres d'alignement, et du défrichement.

BMA
LA VILLE DANS TOUTES SES DIMENSIONS

Brest
MÉTROPOLE

L'ESSENTIEL DU PROJET

Mon réseau grandit marque une nouvelle phase dans le développement du réseau de transports collectifs en site propre de Brest métropole. L'ambition du projet est d'apporter des solutions adaptées aux besoins de déplacements entre le centre-ville de Brest, la métropole et le Pays, tout en répondant aux objectifs de transition écologique.

LE PROJET MON RÉSEAU GRANDIT PRÉVOIT



UNE LIGNE B DE TRAMWAY

Reliant la gare de Brest à l'hôpital de La Cavale Blanche, le tracé de 5,1 km de long permettra à la fois de desservir des équipements majeurs, utiles aux habitantes et aux habitants, et d'accompagner les évolutions du territoire. La ligne B traversera notamment le quartier de Bellevue, en plein renouvellement urbain.



DES AMÉNAGEMENTS CYCLABLES ET NOUVEAUX SERVICES

12 km de pistes cyclables vont être aménagées, qui suivront les lignes d'un terminus à l'autre, hormis sur quelques secteurs où un itinéraire alternatif sera proposé.



UNE LIGNE D DE BUS À HAUT NIVEAU DE SERVICE (BHNS)

Sur un tracé de 4,3 km, la ligne D reliera, sur une voie dédiée, la gare de Brest à la Place des FFI à Lambézellec. Elle s'insérera ensuite dans la circulation générale, jusqu'au rond-point de Koat Bihan. Cette ligne desservira la place de la Liberté, le quartier de Saint-Martin ainsi que les cités scolaires de Kérichen et de la Croix Rouge et le quartier de Ménez Bihan.



9 PÔLES D'ÉCHANGES MULTIMODAUX (PEM)

7 pôles d'échanges multimodaux seront créés dans le cadre du projet, et 2 seront réaménagés. Objectif : faciliter les déplacements sur l'ensemble de la métropole en assurant les correspondances entre tous les modes de déplacement, du bus à la marche à pied, du Tram à la voiture, du car interurbain au vélo, du train au taxi...



L'ENQUÊTE PUBLIQUE ENVIRONNEMENTALE :

UNE NOUVELLE ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LE PROJET

Du 28 novembre 2022 au 6 janvier 2023, le projet *Mon réseau grandit* a été soumis à une première phase d'enquête publique. Celle-ci avait trois objets : la Déclaration d'utilité publique (DUP), la mise en compatibilité du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) et l'enquête parcellaire.

Suite à cette première phase d'enquête publique, le projet *Mon réseau grandit* a été Déclaré d'utilité publique (DUP).

Cette déclaration permet de lancer si besoin la phase d'acquisition de terrains mais pas encore de démarrer certains travaux qui sont soumis à une autorisation préalable, soit au titre du code de l'Urbanisme (construction de bâtiments soumis à permis de construire, permis de démolir, permis d'aménager...), soit au titre du code de l'Environnement. Les travaux soumis à autorisation au titre du code de l'Environnement doivent faire l'objet d'une enquête publique préalable.

L'objet de l'enquête environnementale qui s'engage est ainsi de donner au public l'ensemble des éléments permettant de s'informer et de s'exprimer sur les effets environnementaux de certains travaux nécessaires à la réalisation du projet et les mesures prises par le Maître d'ouvrage*, en préalable à l'obtention des autorisations. Elle ne vient pas questionner l'utilité publique de *Mon réseau grandit*.

* Le projet *Mon réseau grandit* est piloté par Brest métropole en tant que maître d'ouvrage et par BMA en tant que maître d'ouvrage délégué.

LES 4 OBJETS DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE ENVIRONNEMENTALE

L'enquête porte sur 4 volets environnementaux concernés par le projet *Mon réseau grandit*. Pour chacun de ces volets, des séquences d'études et d'analyses ont été menées et répétées afin d'**Éviter** et **Réduire** au maximum les impacts du projet. Ces séquences ont été menées sur la base d'inventaires écologiques réalisés de manière globale en 2021, puis détaillés et précisés en 2022-2023 une fois le projet affiné. Objectif : aboutir à un projet présentant le moins possible d'impacts résiduels à **Compenser**.

1 LOI SUR L'EAU

Comme tout projet d'une surface supérieure à 20 hectares, *Mon réseau grandit* est soumis à la Loi sur l'eau, qui vise à intégrer au mieux les enjeux liés à l'eau (gestion et protection de la ressource en eau et des écosystèmes aquatiques) dans les opérations d'aménagement.

Les effets du projet sont positifs, puisque *Mon réseau grandit* est l'occasion de désimpermeabiliser les sols afin de favoriser l'infiltration des eaux de pluie, et de déconnecter les eaux pluviales de l'assainissement unitaire* (réalisation de noues** d'infiltration et de tranches infiltrantes), ce qui limitera les déversements en rade de Brest.

+ Pour en savoir plus, je consulte la pièce C du dossier d'enquête publique.

2 DÉROGATION À LA RÉGLEMENTATION DES ESPÈCES ET HABITATS PROTÉGÉS



Les inventaires écologiques réalisés en 2021, puis en 2022-2023 ont mis en évidence la présence de quelques espèces protégées (végétales ou animales) sur ou à proximité du périmètre du projet.

Le projet s'inscrivant dans un milieu très urbain, cette présence reste globalement assez faible.

Néanmoins, après adaptation du projet et du mode de réalisation des travaux (séquence Éviter/Réduire), des impacts résiduels subsistent sur certaines des espèces identifiées.

C'est le cas pour une espèce d'orchidée repérée il y a quelques années au niveau du terminus du futur tramway et pour des escargots de Quimper dans le vallon du Moulin à Poudre en contrebas du pont Schuman.

La coupe d'arbres sur le projet impactera également l'habitat d'espèces d'oiseaux ou de chauves-souris protégées repérées sur le site.

Dans ces cas, les effets qui n'ont pu être évités donnent lieu à des compensations (voir encadré « Éviter, Réduire, Compenser (ERC) »).

+ Pour en savoir plus, je consulte la pièce D du dossier d'enquête publique.

3 AUTORISATION DE COUPE ET ABATTAGE D'ARBRES D'ALIGNEMENT

Les « allées d'arbres et alignements d'arbres qui bordent les voies ouvertes à la circulation publique » sont protégés. Le Préfet peut néanmoins autoriser des abattages lorsque cela est nécessaire aux travaux. L'ensemble des arbres présents dans les emprises du projet ont ainsi été identifiés, selon qu'ils constituent un alignement bordant une voie ouverte à la circulation ou non, et selon leur devenir.

EN CHIFFRES		
333	352	90
ARBRES D'ALIGNEMENT devront être coupés	ARBRES D'ALIGNEMENT seront replantés sur les emprises du projet	ARBRES D'ALIGNEMENT seront plantés en dehors des emprises du projet

À titre d'information, certains arbres ne sont pas concernés par la réglementation. Il s'agit de 220 arbres supplémentaires qui devront être abattus, compensés par la plantation de 103 arbres sur les emprises du projet et 1 000 arbres en dehors.

Au total le projet prévoit de couper 553 arbres et d'en planter 1 545.

Au-delà de l'aspect quantitatif, le projet s'efforce de bien planter : création de vraies fosses d'arbres d'un volume suffisant pour permettre le bon développement des racines, une implantation qui ne nécessitera pas ou peu d'élagage des branches, des alignements réalisés dans des bandes végétalisées de 2 mètres de large (et non des arbres entourés de bitume !).

+ Pour en savoir plus, je consulte la pièce E du dossier d'enquête publique.

+ Pour aller plus loin : consulter les fiches présentant les 4 objets de l'enquête et le socle de connaissance du panel « Végétal » sur la stratégie paysagère du projet.



4 AUTORISATION DE DÉFRICHEMENT

« Est un défrichage toute opération volontaire ayant pour effet de détruire l'état boisé d'un terrain et de mettre fin à sa destination forestière. »*

Le défrichage est très limité sur le projet puisqu'il ne concerne qu'une surface de 298 m² soit 0,07 % des 39,9 ha du projet. Les emprises de défrichage sont situées au droit des 2 piliers soutenant le pont Schuman, de la culée** sud du pont Kergoat au-dessus du vallon de Normandie, et de l'escalier d'accès à la culée nord du pont de la Villeneuve.

*article L.341-1 du Code Forestier et suivants
culée d'un pont : la partie qui soutient le pont entre son tablier* et la falaise
***tablier : la surface sur laquelle circulent les véhicules

+ Pour en savoir plus, je consulte la pièce F du dossier d'enquête publique.

« ÉVITER, RÉDUIRE, COMPENSER (ERC) »

La démarche ERC est une obligation sur un projet comme *Mon réseau grandit*. Elle s'effectue en plusieurs temps, en prenant en compte l'ensemble des composantes du projet durant son élaboration. Il s'agit d'abord d'essayer d'**ÉVITER** au maximum les atteintes que le projet peut porter à l'environnement, en étudiant plusieurs alternatives. Si plusieurs impacts n'ont pas réussi à être évités, il s'agit alors de les **RÉDUIRE** autant que possible, en réduisant le projet ou en adaptant le mode de réalisation des travaux. Peuvent alors subsister des impacts résiduels, qu'il s'agit de **COMPENSER**, par exemple en créant de nouveaux habitats pour la flore et la faune impactées, en dehors du périmètre du projet. Si la démarche ERC est bien respectée, le projet doit, dans son ensemble, avoir un bilan environnemental positif !
Ce qui est le cas pour *Mon réseau grandit* !

EN CHIFFRES		
SUR LE RÉSEAU UNITAIRE*	SUR LE RÉSEAU SÉPARATIF***	SUR LES PÔLES D'ÉCHANGES MULTIMODAUX (PEM)
33 500 m ²	11 000 m ²	toutes les places de parking
des emprises des lignes de Tram B et de BHNS D seront déconnectées du réseau d'assainissement et seront gérées par infiltration (entre la rue de Kergoat et la gare de Brest)	des emprises de la ligne de Tram B seront désimpermeabilisées (entre la rue de Kergoat et l'hôpital de La Cavale Blanche)	seront perméables lorsque cela est possible, et toutes les eaux seront régulées avant rejet dans le réseau

*Réseau unitaire : le réseau unitaire va collecter dans la même canalisation aussi bien les eaux usées que les eaux pluviales. Toutes les eaux vont à une station d'épuration pour qu'elles y soient traitées.
**Noue d'infiltration : un petit fossé conçu pour collecter, retenir et évacuer les eaux pluviales par infiltration dans le sol.
***Réseau séparatif : ce système d'assainissement collecte les eaux usées domestiques (salle de bain, cuisine, WC...) et les eaux pluviales dans deux réseaux différents et adaptés. Le réseau d'eaux usées doit mener les eaux à une station d'épuration pour qu'elles y soient traitées. Le réseau d'eaux pluviales renvoie les eaux directement dans les rivières.

L'ENQUÊTE PUBLIQUE

EN PRATIQUE

Du 16 août au 21 septembre 2023, le projet *Mon réseau grandit* est soumis à une phase d'enquête publique environnementale.

Cette procédure est encadrée par une Commission d'enquête. Indépendante, la commission s'assure de la bonne organisation de la procédure et veille à l'information du public avant l'enquête publique et pendant toute sa durée.

Pour le projet *Mon réseau grandit*, elle est composée de 3 commissaires enquêteurs : une présidente Madame Michelle Tanguy et 2 membres, Monsieur Bruno Bouguen et Monsieur François Boulland.



Présidente
Michelle TANGUY
conseil en urbanisme



Membres
François BOULLAND
géographe urbaniste



Membres
Bruno BOUGUEN
ingénieur de la construction navale en retraite

COMMENT M'EXPRIMER ET PARTICIPER ?

Durant l'enquête publique, en tant qu'habitant, usager

● JE CONSULTE LE DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE ET JE DONNE MON AVIS



EN LIGNE

sur le site registre-numerique.fr/enquetepublique-monreseaugrandit



SUR LES REGISTRES

disponibles à l'hôtel de Brest métropole, en mairies de quartier de Brest (Lambézellec, Bellevue, Brest centre) et des communes de Guilers et Plougastel-Daoulas et en ligne sur : registre-numerique.fr/enquetepublique-monreseaugrandit



PAR MAIL

adressé à la Présidente de la commission d'enquête enquetepublique-monreseaugrandit@mail.registre-numerique.fr



PAR COURRIER

adressé à la Présidente de la commission d'enquête à l'hôtel de Brest métropole - 24 rue Coat Ar Gueven - 29200 BREST

● JE PARTICIPE AUX PERMANENCES DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE

Voir dates, horaires et lieux au dos du Guide



Une interprète en langue des signes sera présente lors de la permanence du samedi 9 septembre 2023 de 9h à 12h à la Mairie de quartier Brest centre.



QUE CONTIENT LE DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE ?

Le dossier d'enquête publique est le socle de la procédure. Il comprend toutes les pièces utiles à la compréhension du dossier, ses objectifs, ses caractéristiques et ses effets. Toute personne peut consulter ce dossier en ligne, à l'hôtel de Brest métropole, en mairies de quartier de Brest (Lambézellec, Bellevue, Brest centre) et des communes de Guilers et Plougastel-Daoulas aux heures d'ouverture, pendant toute la durée de l'enquête.

Il se compose de :

Pièce A:
Présentation du dossier d'autorisation environnementale

Pièce B:
Étude d'impact, composée de 9 volumes numérotés de B1 à B9

Pièce C:
Demande d'autorisation au titre de la Loi sur l'eau

Pièce D:
Dossier de dérogation espèces protégées

Annexe 1 :

Diagnostics écologiques initiaux 2021-2022

Annexe 2 :

Diagnostics écologiques complémentaires (2022-2023)

Pièce E:

Dossier d'autorisation de coupes et abattages d'arbres d'alignement au titre de l'article L. 350-3 du code de l'environnement

Pièce F:

Dossier défrichement

Pièce G:

Avis et Décisions émis sur le projet

ET ENSUITE ?

À l'issue de la procédure, la Commission d'enquête établit un rapport qui relate le déroulement de l'enquête, examine le dossier et les observations recueillies.

La Commission rend un avis sur chaque objet de l'enquête, assorti de réserves ou de recommandations auxquelles répond le maître d'ouvrage.

La délivrance de l'autorisation environnementale préalable aux travaux d'infrastructures du Tram et du Bus électriques à haut niveau de service (BHNS) relève ensuite du Préfet.



UNE QUESTION ? UNE OBSERVATION ?

Rencontrez les commissaires enquêteurs lors de leurs permanences :

- Hôtel de Brest métropole**
 (siège de l'enquête)
 24, rue Coat ar Gueven
 29200 BREST
 Mercredi **16 août 2023**
 de **9h00 à 12h00**
 Jeudi **21 septembre 2023**
 de **14h00 à 18h00**
- Mairie de Guilers**
 16, rue Charles de Gaulle
 29820 GUILERS
 Jeudi **24 août 2023**
 de **14h00 à 17h00**
- Mairie de Plougastel-Daoulas**
 1, rue Jean Fournier
 29470 PLOUGASTEL-DAOULAS
 Jeudi **31 août 2023**
 de **14h00 à 17h00**
- Mairie de quartier Lambézellec**
 25, rue Robespierre
 29200 BREST
 Mercredi **16 août 2023**
 de **14h00 à 17h00**
 Vendredi **8 septembre 2023**
 de **9h00 à 12h00**
 Mardi **12 septembre 2023**
 de **9h00 à 12h00**
- Mairie de quartier Bellevue**
 25, place Napoléon III
 29200 BREST
 Jeudi **31 août 2023**
 de **9h30 à 12h00**
 Mardi **12 septembre 2023**
 de **14h00 à 17h00**
 Jeudi **21 septembre 2023**
 de **9h00 à 12h00**
- Samedi 9 septembre 2023**
 de **9h00 à 12h00**
 Une interprète en langue des signes sera présente lors de cette permanence.



Samedi **9 septembre 2023**

de **9h00 à 12h00**

Une interprète en langue des signes sera présente lors de cette permanence.

